

# LUMIERE



OCDH  
Observatoire Congolais  
des Droits de l'Homme

**Bulletin trimestriel d'information pour la promotion et la défense des droits de l'homme en République du Congo. Récépissé n°97/ du février 1997- Directeur de la publication : Trésor Nzila KENDET N°34 Premier semestre 2018 BP : 4021 Poto-Poto- Tél: (+242)05 533 07 63/05 768 10 99 Brazzaville-Congo**

## Campagne: « Prisonniers politiques » On NeVousOubliePas, déjà 91 détenus libérés !

 <b>LIBRE</b> Pili Nkhalu Estève Interpellation: 24 juin 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Ancien ministre de l'Intérieur Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Ymbou Bazoko Interpellation: 29 novembre 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Ancien ministre de l'Intérieur Makoko	 <b>LIBRE</b> Sya Fortuni Fwini Mwenha Interpellation: 11 janvier 2017 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Ancien ministre de l'Intérieur Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Martin Madihana Interpellation: 01 mai 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Okouma	 <b>LIBRE</b> Yves SENE Interpellation: 12 avril 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Okouma	 <b>LIBRE</b> Anatois Limbongo Njaka Interpellation: 14 mars 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Jean Estève Ntounde Interpellation: 12 décembre 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko
 <b>LIBRE</b> Makoum Pierre Interpellation: 28 août 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Paulin Makaya Interpellation: 27 novembre 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Gérard Jean Marie Michel Makoko Interpellation: 18 juin 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Digne André Okouma Siliha Interpellation: 10 janvier 2017 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Okouma	 <b>LIBRE</b> Jacques BANANAZALA Interpellation: 18 juin 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Okouma	 <b>LIBRE</b> Marcel Mjika Interpellation: 25 mars 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Frank Edouard Mpassi Interpellation: 28 novembre 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko
 <b>LIBRE</b> Konge Psa Fokoko Interpellation: 19 janvier 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Jean Kevin Makombo Interpellation: 08 janvier 2017 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Yvonne Nzouzi Interpellation: 29 avril 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Jean Ngouzi Interpellation: 27 mars 2016 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Noël Mwaizambi Interpellation: 22 janvier 2017 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Frank Edouard Mpassi Interpellation: 28 novembre 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko	 <b>LIBRE</b> Frank Edouard Mpassi Interpellation: 28 novembre 2018 Motif: Obstruction de la justice de la Cour Supérieure Signe particulier: Secrétaire de cabinet Jean Marie Michel Makoko

Des procès organisés, certains prisonniers libérés...la campagne Prisonniers politiques, «On Ne Vous Oublie Pas» lancée par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme pour briser le silence sur la question des prisonniers politiques et pousser le gouvernement à rendre justice,commence à porter ses fruits.

**80 INDIVIDUS, ACCUSÉS D'ÊTRE EN LIEN AVEC LE PASTEUR NIQUIL RAËLES PENDANT LA CRISE POST-ELECTORALE**

Lire page 4

**Mossendjo: Policiers et gendarmes renseignés sur le respect des droits de l'homme**

Lire page 6

**Brazzaville : 30 ans de travaux forcés contre un subalterne de l'armée pour viol**

Lire page 3

**Des adieux de Saskia de Lang, Ambassadeur de l'Union européenne à l'OCDH**

Lire page 8

**M. Nzoulou Valentin écope 2 ans d'emprisonnement ferme!**

Lire page 10

**Brazzaville : Décès de 13 jeunes au Commissariat de Chacona, le droit à une enquête crédible bafoué !**

Lire page 2

# Brazzaville : Décès de 13 jeunes au Commissariat de Chacona, le droit à une enquête crédible bafoué !

Dans la nuit du 22 au 23 juillet 2018, à Brazzaville, la police procède à l'arrestation d'une vingtaine de jeunes dans les quartiers nord de Brazzaville.

Ces jeunes ont été ensuite transportés au Commissariat de Chacona, où ils sont décédés. C'est en effet la première version des faits relayée par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme. Malgré les témoignages, le gouvernement nie, dans un premier temps, cette version, et affirme que ces jeunes auraient perdu la vie lors d'une rixe entre bandes rivales. Néanmoins en peu de temps, la version du gouvernement rejoint celle de l'OCDH. A l'Assemblée nationale, le Ministre de l'intérieur reconnaît d'ailleurs que les victimes étaient décédées en garde à vue. Le Ministre de la Communication quant à lui confirme que « manifestement quelque chose s'est passé dont les circonstances sont à déterminer ». Quelques jours après avoir appris l'information, les ONG locales réagissent en réclamant qu'une enquête crédible soit menée, afin de comprendre les circonstances de ce drame.



Familles des victimes attendant devant la morgue de Brazzaville, où se trouvent les corps des victimes décédés le 22 juillet (Photo extraite du reportage de TV5 Monde diffusé le 2 août 2018)

Les ONG réclament notamment que chaque corps soit examiné par un médecin légiste lors d'une autopsie. Malheureusement, la réquisition de la justice pour demander l'expertise d'un médecin légiste n'arrive pas. Le gouvernement n'autorise pas les autopsies, empêchant ainsi qu'une enquête crédible soit menée. Cette décision pose de sérieuses questions quant à la volonté du gouvernement d'établir la vérité sur ces décès. Cela remet en cause également l'indépendance de la justice congolaise. Certes, le Ministre de l'Intérieur a ouvert une enquête administrative. Il s'est

aussi engagé à couvrir les frais d'enterrement des victimes. Mais le regret d'une enquête fiable va persister, y compris pour les familles des victimes.

AEDH a soutenu l'OCDH à la mise en place d'une enquête pendant plusieurs jours. De son côté, l'OCDH a pu rassembler des éléments importants de documentation concernant les décès survenus à Chacona. A ce titre, l'OCDH compte se constituer partie civile.

**Trésor Nzila Kendet**

## **Edito** Respecter les droits humains au Congo serait-il un contexte complexe ?

Il est important de rappeler que le Congo Brazzaville est gouverné par une dictature. Le tournant date de 2015. On assiste à une dégradation sans précédent des droits humains. Le régime en place gouverne par la terreur et le mépris total des droits humains. Qu'il s'agisse des droits civils et politiques ou des droits économiques et sociaux culturels, les autorités congolaises les combattent, fermant les yeux sur des crimes horribles et entretiennent les inégalités et la souffrance des populations. Au lendemain de la réélection très contestée du président Denis Sassou Nguesso, le Gouvernement congolais avait lancé une vaste opération militaire dans le département du Pool, officiellement pour traquer un ex-rebelle, M. Frédéric Bintsamou, plus connu sous le nom de Pasteur Ntumi, mais proche collaborateur du Président de la République. Il lui est reproché de vouloir prendre le pouvoir par la force. On note dans l'actif de cette guerre du Pool, plus de 100 cas de viol

présumés, plus de 130.000 déplacés, des pertes énormes en vies humaines, des villages rasés par des bombardements, des milliers d'habitations détruites, des champs dévastés, des infrastructures publiques et privées détruites, des exécutions sommaires, des disparitions forcées, plusieurs cas de torture... Le 23 décembre 2017, un accord très controversé a été signé, au terme duquel le Pasteur Ntumi doit retrouver toute sa liberté. En juin dernier, 80 ressortissants du Pool arbitrairement détenus à la prison de Brazzaville et présentés comme des proches de M. Ntumi ont été libérés. Lui-même attend d'être fixé sur son sort. L'instauration de la nouvelle République, loin de créer des meilleures conditions pour l'instauration de la démocratie, est plutôt un fossoyeur de celle-ci. La situation politique au Congo Brazzaville est surréaliste: une majorité présidentielle qui écrase les adversaires avec la complicité de l'appareil d'Etat, une opposition officielle en copinage avec le pouvoir

établi et à qui on reconnaît les droits politiques, enfin, une opposition dite radicale avec audience appréciable par les congolais mais à qui le pouvoir en place dénie les droits politiques. Cet état de lieu renforce un contexte explosif de la situation politique au Congo Brazzaville. Le pays n'a plus d'institutions républicaines. Elles sont toutes inféodées au régime en place. La justice est aux ordres. On ne peut pas donc parler de justice indépendante et impartiale. Les procès contre les opposants montrent bien que la justice au Congo Brazzaville est plutôt un instrument au service du régime en place. Tous les procès et arrestations auxquels on assiste délivrent un double message: « tenir la rue en diffusant la peur dans la population et intimider les traîtres potentiels, ceux qui sont tentés de quitter le navire du pouvoir alors que la question de la succession déchire les clans ».

**La Rédaction**

# Brazzaville : 30 ans de travaux forcés contre un subalterne de l'armée pour viol

La Cour criminelle de Brazzaville en date du 12 juin 2018 vient de condamner un subalterne de l'armée pour 30 ans de travaux forcés dans le dossier de viol d'une jeune dame. Un verdict que l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) salue de tout son vœux.



Une vue du Palais de Justice de Brazzaville

Après 4 ans de lutte et de tractation judiciaire, la justice a dit le droit. En effet, le 30 septembre 2014, le Caporal-chef Amboulou Lionel rencontre sa victime et lui demande son téléphone. Simulant un appel, il se dirige vers une parcelle habitée où se trouvait en fait sa maison. La victime le suivi pour reprendre son téléphone. Sur ces entrefaites, elle est agressée physiquement et sexuellement de 12 heures à 18 heures.

Pour accomplir son crime en toute quiétude, le Caporal-chef Amboulou Lionel utilise une taie d'oreiller et augmente l'intensité de la musique afin que la voix et les pleurs de sa victime ne se fassent pas entendre du dehors. Malgré ses précautions, les voisins de l'agresseur étaient quand même alertés. Ainsi, ce n'est qu'en prétextant d'aller faire miction, profitant d'un moment de diversion de son agresseur qui recevait un appel téléphonique, que la victime s'était échappée. « Je me suis refu-

giée dans la maison d'une femme qui m'a caché avant de m'aider à prendre la fuite», déclare la victime. Aussitôt, elle s'est rendue à l'hôpital accompagnée des membres de sa famille. Le 8 octobre 2014, les parents de la victime ont saisi l'OCDH pour une assistance. L'OCDH a mis à la disposition de la victime un avocat puis s'était constitué partie civile dans la procédure. Interpellé par les services de la police judiciaire, le Caporal-chef Amboulou Lionel a été déféré au parquet de la République près le tribunal de grande instance de Brazzaville où une information judiciaire a été ouverte contre lui. Il a été relaxé peu de jours après à la grande déception des victimes. Grâce aux efforts soutenus de l'OCDH justice a enfin été rendue et la personne responsable a été déclarée

coupable de crime de viol. Il est urgent pour les autorités judiciaires de rattraper l'agresseur afin qu'il purge sa peine en prison et que le droit à la réparation soit pleinement respecté. Pour l'OCDH qui accompagne ce dossier depuis 2014, il s'agit d'une victoire importante dans la lutte contre l'impunité des crimes à caractère sexuel. Toutefois, cette victoire ne doit pas édulcorer les faiblesses sérieuses de la justice congolaise. Incontestablement, plusieurs défis demeurent pour assurer une justice impartiale et indépendante en République du Congo. Pour se faire, une refonte profonde du secteur de la justice est essentielle.

La Rédaction

## Session Criminelle

# Madingou : OCDH salue la condamnation du Brigadier-chef Mba Ferdinand

La session criminelle du 14 Mai 2018 tenue à Madingou vient de donner son verdict, 10 ans d'emprisonnement ferme à l'endroit du Brigadier-chef Mba Ferdinand pour avoir exécuter un enfant de 15 ans le 26 avril 2016. Une affaire dont l'OCDH s'était constitué partie civile.

«10 ans d'emprisonnement ferme! », Telle a été la sentence prononcée à l'endroit du Brigadier-chef Mba Ferdinand, en mai dernier, lors de la session criminelle qui a eu lieu à Madingou dans le département de la Bouenza, concernant « l'Affaire famille Nguembo Olombi Mignon contre le Brigadier-chef Mba Ferdinand ». Le Brigadier-chef Mba Ferdinand est accusé d'avoir abattu froidement dans leur maison familiale Nguembo Olombi Mignon, élève de l'école « Le Phénix », âgé de 15 ans. L'affaire remonte en avril 2016 dernier lors que le

brigadier-chef, Mba Ferdinand en voulant aller faire le suivi d'une convocation restée sans suite, adressée à Ngembo Olombi Mignon, qui après une altercation à l'école « Le Phénix » aurait porté des coups sur sa collègue, le brigadier-chef, Mba Ferdinand, qui habite la même parcelle que la jeune fille violentée, prend l'affaire en main, se munit de son arme et se dirige au domicile de M. Nguembo Antoine, le père de Nguembo Olombi Mignon. Arrivé sur place, il tire à bout portant sur le jeune Nguembo Olombi Mignon. Conduit à l'hôpital de Madingou

puis transféré d'urgence à Nkayi, le jeune Nguembo a rendu l'âme. Indignés par ce crime crapuleux, les jeunes de Madingou-Gare avaient incendié le commissariat de police de Madingou-gare où travaillait le brigadier-chef Mba Ferdinand pour représailles. Dès l'annonce de cet assassinat, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) en date du 10 mai 2016 avait publié un communiqué de presse dénonçant ce cas de violation de droit et avait par la suite, dans le cadre du projet « Agir contre les atteintes aux droits humains », projet financé par National Endowment for Democracy (NED), porté son assistance judiciaire à la famille du défunt en mettant à leur service un avocat. Avec ce verdict, l'OCDH

pense que « le droit a pris le déçu une fois de plus sur l'épineuse question de la justice privée et les abus de pouvoir des agents de la force publique qui croient être intouchable ». Signalant que le Brigadier-chef Mba Ferdinand d'après les recherches menées par l'OCDH sur le terrain, est réputé agressif et amis des grands bandits de la contrée. En 2014, il avait été appréhendé à Bouansa par les services de la Gendarmerie, alors qu'il était en service dans cette localité située à environ 27 Km de Madingou-Gare pour vol et complicité de vol. Placé en détention à la maison d'arrêt de Madingou, il avait par la suite été libéré sans aucune forme de procès.

Marien Nzikou-Massala

# Campagne: « Prisonniers politiques » On Ne Vous Oublie Pas, déjà 91 détenus libérés !

Des procès organisés, certains prisonniers libérés... la campagne Prisonniers politiques, « On Ne Vous Oublie Pas » lancé par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme pour briser le silence sur la question des prisonniers politiques et pousser le gouvernement à rendre justice, commence à porter ses fruits.

Suite aux contestations des processus électoraux (référendum de 2015 et réélection du Président de la République en mars 2016), opposants politiques, acteurs de la société civile et jeunes du Pool accusés de soutenir le Pasteur Ntumi, raflés pendant la guerre du Pool, ont été envoyés en prison. Parmi les opposants on note deux candidats à l'élection présidentielle: le général Jean Marie Michel Mokoko et le député André Okombi Salissa. La maltraitance des opposants et autres se déroulait discrètement, sans bruit. Des calculs politiques peuvent parfois en partie expliquer ces mesures punitives.

Après quelques années de silence et sans espoir d'organisation de procès, l'OCDH avec détermination, vu que les médias, y compris internationaux parlaient peu ou presque pas de la situation de ces prisonniers politiques, a décidé de lancer une campagne digitale intitulée « Prisonniers politiques #OnNeVousOubliePas le 20 octobre 2017 ».

L'objectif de la campagne était de donner un écho international à la situation des droits humains prévalant au Congo-Brazzaville, en particulier celle des prisonniers politiques et d'obtenir leur libération. Cette campagne s'inscrit bien dans le cadre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par le Congo.

Malgré les menaces, y compris d'arrestation du directeur de l'OCDH, la campagne a fait son chemin.

Ayant convaincu certains (Organisations de la société civile, diaspora et citoyens en général) de rejoindre l'initiative, une tempête médiatique fut déclenchée.

- Nous avons saturé les réseaux sociaux et les lieux publics-ambassades avec nos affiches, vidéos et réussi à mobiliser la presse nationale et internationale qui a fortement communiqué sur cette campagne.

- Des milliers de personnes ont envoyé des messages aux autorités congolaises pour les exhorter à mettre fin à l'arbitraire contre les opposants et de libérer tous les prisonniers politiques. Le monde entier sait qu'il y a des prisonniers politiques au Congo Brazzaville et suit ce qui se passe.

- Nous avons organisé des réunions avec des personnalités influentes dans le cadre de la coopération bilatérale mais aussi avec des institutions internationales à Brazzaville et à l'international. C'est dans ce contexte que nous avons profité des négociations

Celle-ci a eu un écho large et favorable jusqu'à l'international. Nous avons réussi à sensibiliser le monde entier sur l'existence des prisonniers politiques au Congo Brazzaville. C'est la première campagne de publicité digitale humaine au Congo. Sans accès aux

80 INDIVIDUS, ACCUSÉS D'ÊTRE EN LIEN AVEC LE PASTEUR NTOUMI, RAFLÉS PENDANT LA CRISE POST-ÉLECTORALE

avec le Fonds monétaire international (FMI) pour exiger la libération des prisonniers politiques et la résolution politique de la crise du Pool, en montrant le risque d'une aide financière dans un contexte politique délétère.

- Jamais le Chef de l'Etat, Denis SASSOU NGUESSO ne s'était prononcé sur la situation des prisonniers politiques. Juste avant son discours de fin d'année (2017), OCDH a envahi les réseaux sociaux en demandant au Chef de l'Etat de se prononcer sur l'injustice dont sont victimes ces prisonniers politiques. Dans son discours du 30 décembre 2017, le Chef de l'Etat a reconnu l'arbitraire de leur détention en ces termes: «...des citoyens actuellement en garde à vue prolongée... au terme des scrutins référendaire et présidentiel...». Il a appelé ensuite à l'organisation d'un procès courant le premier trimestre de 2018.

La pétition lancée en ligne a recueilli 1456 signatures puis transmise à Monsieur le premier Ministre, Clément Mouamba en date du 13 avril 2018. Cette date ne marquait pas la fin de la campagne mais plutôt de la pétition. En mai dernier, des membres du Mouvement citoyens Ras-le-bol ont été arrêtés dans le cadre de la campagne « Prisonniers politiques #OnNeVousOubliePas. Ils ont été libérés après un mois de détention grâce à un plaidoyer fort des organisations de la société civile.

*Tout le travail abattu a conduit à des résultats intéressants.*

Premièrement, on peut noter la grande mobilisation au tour de la campagne.

médias publics, l'OCDH a atteint la cible plus précisément encore. Nous avons noté des réactions virulentes des autorités à l'instar de celle du Ministre de la justice et des droits humains.

Deuxièmement, on doit relever la libération de 91 détenus politiques (opposants, activiste de la société, journaliste et les jeunes raflés pendant la guerre du Pool). C'est le résultat le plus frappant.

Troisièmement, l'organisation des procès des opposants, malgré le caractère inique, expéditif et biaisé des procédures. Le prisonnier politique le plus emblématique, le général Jean Marie Michel Mokoko, a été condamné à 20 ans de prison ferme. Son procès a mis en exergue le côté arbitraire et partial de la justice congolaise. Dans une lettre manuscrite qui fera date, il écrivit dans sa cellule: «...ce n'est pas à la justice que j'ai à faire mais à l'arbitraire... Il ne me reste que mon honneur dont je n'ai pas l'intention d'en faire offrande à ce régime visiblement d'un autre âge.»

Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a reconnu le caractère arbitraire de la détention du prisonnier politique André Okombi Salissa et a émis un avis demandant sa libération. Cet avis rejoint la position de l'OCDH.

Tous ces procès et arrestations auxquels on a assisté délivrent un double message: «tenir la rue en diffusant la peur dans la population et intimider les traîtres potentiels, ceux qui sont tentés de quitter le navire du pouvoir alors que la question de la succession déchire les clans au pouvoir ».

# Expropriation ou expulsion: Là aussi, les droits de l'homme existent !

Chaque année et un peu partout en Afrique, des milliers des personnes sont expropriées de leurs terres et maisons et se retrouvent sans domicile. En République du Congo, cette réalité est incontestable. Des familles et individus sont expropriés en dehors de toute procédure et garantie légale. Le logement est un droit humain !

Les effets d'une expropriation illégale peuvent être dévastateurs, surtout pour les familles qui vivent déjà dans la misère. Elles perdent non seulement leurs maisons construites avec beaucoup de sacrifice, mais aussi tout leur réseau social. Les agents de la force publique chargés d'exécuter les mesures d'expropriation agissent dans la plupart des temps avec brutalité et font recours aux armes à feu. L'OCDH a enregistré des cas d'expropriation dans plusieurs localités du pays (Brazzaville, Ouessou, Pointe-Noire...) et, le Gouvernement a agit au mépris de la législation nationale, régionale et internationale. Les personnes expulsées n'ont pas été relogées ni indemnisées. Plusieurs avaient reçu des promesses d'indemnisation, mais elles n'ont jamais été tenues. Beaucoup de ces personnes n'ont pas la possibilité de saisir la justice et/ou d'exercer les voix de recours utiles. Souvent, elles rencontrent l'inertie des pouvoirs publics. Malgré les souffrances engendrées par les expropriations illégales/forcées, certains individus parviennent à trouver suffisamment de courage pour lutter, faire entendre leur voix afin de faire respecter leurs droits fondamentaux. Tout être humain a droit à un logement décent qui prend en compte le droit de ne pas être ex-

pulsé contre son gré. La Constitution congolaise du 25 octobre 2015 en son article 17 stipule, « Le droit de propriété et le droit de succession sont garantis. Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité, dans les conditions prévues par la loi ». Les normes internationales en matière d'expulsion. De son côté, la Commission des droits de l'Homme de Nations unies reconnaît que les expulsions illégales constituent des atteintes graves à toute une série des droits fondamentaux, et notamment au droit à un logement décent. Aux termes de la législation internationale, un expulsion est une mesure d'ultime recours, prise après examen de toutes les autres solutions possibles et après consultation sérieuses des populations concernées. Les garanties sont les suivantes:

- Possibilité de consulter véritablement les intéressés ;
- Délai de préavis suffisant et raisonnable à toutes les personnes concernées ;
- Information sur l'expulsion envisagée et, le cas échéant, sur la réaffectation du terrain ou du logement, fournies dans un délai raisonnable à toutes les personnes concernées ;
- Présence des agents ou des représen-

tants du Gouvernement lors de l'expulsion ;

- Pas d'expulsion par temps partiellement mauvais ou de nuit, à moins que les intéressés n'y consentent ;
- Accès au recours prévu par la loi ;
- Octroi d'une aide judiciaire, le cas échéant, aux personnes qui en ont besoin pour introduire un recours devant les tribunaux.

Ces mesures concernent les locataires, les propriétaires ou simplement occupants des terrains ou logements visés. Les expulsions forcées sont contraire au Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel le Congo est partie. Cette pratique est contraire au Pacte sur les droits civils et politiques. L'article 17 de cet instrument dispose que : « nul ne doit être l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille ou son domicile ». Ces expulsions constituent également une atteinte à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ratifiée par le Congo. Elles constituent en particulier une infraction au titre des articles 14 et 16 de ce traité, qui concerne les droits à la propriété et à la santé, ainsi qu'à l'article 18-1, qui définit le devoir incombant à l'Etat de protéger la famille. Rappelant que l'article 17 des DUDH indique: « toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété ».

## USA : OCDH renforce ses capacités en droit de l'homme

L'Observatoire Congolais de Droits de l'Homme (OCDH) a participé à l'atelier de formation sur les droits de l'homme organisé du 19 avril au 4 mai 2018, aux Etats Unis par le département d'Etat Américain.

Au total une dizaine d'activistes de droit de l'homme venu de la République du Congo, Rwanda, Kenya, Maroc, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Mozambique, Zimbabwe, Sénégal et le Tchad, ont participé à l'atelier de formation sur les droits de l'homme. Organisé par le département d'Etat Américain, cette formation, intitulée « Tolérance et droits », visait à renforcer les capacités des défenseurs des droits de l'homme en Afrique. Au cours de ladite formation, il était question d'emmener les défenseurs des droits de l'homme à comprendre les meilleures pratiques pour prévenir et traiter les violations des droits de l'homme contre

les membres des communautés marginalisées; d'explorer le renforcement

mauté du droit pour protéger les droits des victimes; de discuter des stratégies de plaidoyer pour réformer les lois et politiques discriminatoires et développer de meilleures protections législatives; planifier des

ou la sensibilisation des communautés minoritaires et leur contribution à la société et examiner le dialogue interreligieux et les efforts de coopération dans les communautés à risque de violence sectaire. Axée sur des échanges et visites de terrain, cette formation était un lieu de partage d'expérience avec des fondations américaines, le département d'état américain notamment le service sur les questions africaines. Tout de même, il a été réalisé des rencontres avec les professeurs d'université, les visites des musées Afro-américains ou sont exposé les hommes qui ont marqué l'histoire des USA à travers leur courage à promouvoir les droits civils et politiques.



Une partie des participants à la formation

des capacités locales pour documenter les abus et plaider en faveur de la pri- campagnes d'éducation publique pour promouvoir la tolérance, l'inclusion et/

Monica Ngalula

# Mossendjo: Policiers et gendarmes renseignés sur le respect des droits de l'homme

A Mossendjo, dans le département du Niari, la méconnaissance des droits de l'homme, des règles et garantie procédurale ainsi que des normes internationales par les agents de la force publique constituent un facteur qui occasionne la multiplication des atteintes aux droits humains. Pour pallier à ce déficit, une formation sur le respect des droits de l'homme a été organisée à leur endroit du 25 au 26 juin dernier.

Au total, ils étaient 27 participants (policiers, gendarmes, personnel de l'administration pénitentiaire, agents de la DST, du grade de capitaine au combattant) venus de Mbinda, Mayoko, Moutamba, Makabana, Mougoundou Nord, Mougoundou Sud, Yaya et Mossendjo, qui ont pris part à cet atelier de formation sur le «Métier de policier et le respect des droits de l'homme». Formation organisée dans le cadre du projet MANDAT «Mobiliser et Animer les efforts de la société civile pour lutter contre la Détection Arbitraire et la Torture », financé par l'Union Européenne et piloté par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH). Animée par l'OCDH et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mossendjo, durant deux jours, cette formation a permis aux responsables de l'application des lois d'être

enquêtes de police; La protection des citoyens contre la



Photo de famille du Maire de Mossendjo avec les participants et les membres de l'Ocdh

torture et les arrestations arbitraires ; Les normes nationales relatives à la torture, les arrestations et détentions arbitraires ; Les mécanismes de protection des droits de l'Homme; Coopération inter police et sur la compétence universelle et mandat de la CPI. Des notions nécessaires et suffisantes en matière de pro-

nos pratiques changeront au sortir d'ici », reconnaît tout d'abord, le Marechal de logis Nzila-Ingana Macaire, de la gendarmerie de Mayoko qui a pris part à ladite formation. De son côté, le sergent Antoine Loundou de la police de Mossendjo, espère que «ce genre de formation est pour nous comme une boussole. Elle nous montre nos limites en matière de respect des droits de l'homme», fait-il savoir, avant de solliciter «la pérennité de l'action de l'OCDH auprès de la force publique de Mossendjo». Pour le président du Conseil municipal et maire de la ville de Mossendjo, Eric Blaise Ngoubili-Sayi, les participants à cet atelier de formation viennent de bénéficier d'une «formation supplémentaire en matière des droits humains. J'imagine que vous disposez à compter de ce jour des instruments nécessaires et suffisants en matière de protection des droits de l'homme. Je ne peux que me réjouir pour cet apport substantiel»,

publics d'avoir des outils nécessaires pour arriver au respect des droits de l'homme et ne plus revenir sur les bavures constatées lors des interventions. Cette formation proposée par l'OCDH est la bienvenue», reconnaît-il. Pour Nina Kiyindou Yombo, en réalisant cet atelier de formation avec les agents de la force publique à Mossendjo, «l'OCDH a voulu transmettre un socle de connaissance afin d'encourager une considération accrue pour les droits de l'homme dans notre pays. Une réponse à des nombreux abus des éléments de la force publique identifiés pendant la mission de monitoring réalisée en février dernier dans cette localité du pays». Rappelant que le Congo a ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux en matière de protection des droits de l'homme. Il est essentiel que ces normes soient transmises aux responsables de l'application des lois à l'instar des agents de la force publique.

**Marien Nzikou-Massala**



Le président du TGI de Mossendjo, Nina Kiyindou de l'Ocdh et le procureur de la République près le TGI de Mossendjo

renseignés sur: la définition et caractéristiques des droits de l'Homme ; Les missions de la police et de la gendarmerie dans le maintien de l'ordre public ; L'arrestation et les

tection des droits de l'homme. Au cours de cette formation, les conférenciers ont procédé par des projections par powerpoint des modules de formation et l'étude des cas pratique

# Mauritanie: OCDH participe à la 62ème session ordinaire de la CADHP

Au Congo, la situation politique et des droits humains est insoutenable. Pour en faire un large écho sur l'échiquier international et trouver des pistes d'une bonne gouvernance politique et le respect des droits humains, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a fait un plaidoyer sur cette situation lors de la 62ème session ordinaire de la Commission africaine de droits de l'Homme et des peuples (CADHP), récemment à Nouakchott en Mauritanie.

Au cours de cette session de la CADHP, l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), représenté par son directeur exécutif, Trésor Nzila Kendet et de madame NINA KIYINDOU ont fait une communication sur la question des droits au Congo-Brazzaville bien que les membres du gouvernement de la République du Congo étaient absents à ses assises. Pour les membres de l'OCDH, cette session était absolument l'occasion nécessaire de saisir toutes les opportunités et/ou espaces d'expression de haut niveau pour faire entendre la voix des milliers des congolais victimes de l'oppression. Dans ce cadre, le Directeur exécutif de l'OCDH a fait une déclaration publique dans laquelle il a présenté la situation catastrophique des droits humains en République du Congo et a attiré l'attention de la Commission ainsi que des observateurs présents lors de la session. Ce travail de plaidoyer s'est poursuivi dans les couloirs de l'hémicycle avec les différents commissaires thématiques que compose la Commission. Une manière de l'OCDH de se donner de la voix, de faire un large écho international à la situation prévalant en République du Congo, et à obtenir des mesures correctives. Signalant tout de même que ce travail de plaidoyer entre dans l'axe « Recours aux mécanismes internationaux » dans le cadre du projet Mobiliser et Animer les efforts de la société civile dans la lutte contre la Détention Arbitraire et la Torture, en abrégé (MANDAT), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par OCDH en partenariat avec Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH). Ce projet prévoit une présentation de l'OCDH devant les mécanismes internationaux (africain et onusien) de protection des droits de l'Homme de 2 cas emblématiques dont les préjudices n'avaient pas été reconnus par les juridictions congolaises. C'est ainsi, au cours de cette 62ème session que la Commission a examiné la plainte

687/18 contre l'Etat congolais initiée par IHRDA et OCDH, en qualité de représentants



d'une famille ayant perdu un de leurs fils suites à des actes de torture en détention. La Commission a estimé que la plainte était complète et a décidé de s'en saisir car elle révèle une violation prima facie de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples. Ci-dessous, la teneur de la déclaration.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les commissaires L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) est très préoccupé par la situation des droits humains en République du Congo et regrette le fait qu'aucune amélioration n'ait été observée. Le Gouvernement de la République du Congo ne respecte ni la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples ni les conventions internationales régulièrement ratifiées en matière de respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. En effet, nous assistons depuis 2015 à une détérioration sans précédent de la situation des droits humains en République du Congo. Tout ceci est né du souci de conservation de pouvoir par le Président de la République du Congo, Denis Sassou Nguesso qui a organisé un référendum le 20 octobre 2015 à l'issue duquel, il a procédé à un changement illégal de Constitution, supprimant ainsi la limitation du

nombre de mandat présidentiel. En mars 2016 il a rempilé pour un troisième mandat à l'issue d'une élection très contestée.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les commissaires

Nous souhaitons attirer par-

qui indique que la détention préventive ne peut excéder quatre mois et qui interdit qu'elle soit prolongée pour plus de deux mois (Article 121). Cette détention viole aussi la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples qui interdisent le recours à la détention arbitraire.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les commissaires Il est essentiel que la Commission porte une attention particulière sur la liberté d'expression en République du Congo. L'espace civique se rétrécit complètement, la liberté d'expression est en péril. A titre d'exemple, le journaliste Gys Fortuné Dombé Mbemba est emprisonné depuis le 11 janvier 2017 sans jugement à cause de ses écrits. Son état de santé est inquiétant. Ce journaliste est accusé de complicité d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat pour avoir comme d'autres journalistes, publié dans son journal le message de vœux de M. Frédéric Bintsamou encore appelé Pasteur Ntumi. Le 30 novembre 2017, des journalistes parmi lesquels le correspondant de RFI à Brazzaville, ont été agressés et leur matériel confisqué alors qu'ils souhaitaient uniquement couvrir la conférence de presse des avocats du prisonnier politique André Okombi Salissa. Aucune enquête sur cette agression n'a été ouverte jusqu'ici.

Quatre syndicalistes étudiants (Bouet Beranger, Nelson Apannga, Yobi Pagel et Amour Anaclet Singou) ont été arrêtés entre le 9 et le 15 février 2018, maltraités et détenus à la Direction générale de la surveillance du territoire en toute illégalité, simplement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

Ils avaient lancé le 9 février 2018 un appel à la grève pour revendiquer leurs droits scolaires. Ils ont été déferés à la maison d'arrêt de Brazzaville pour complicité et tentative de trouble à l'ordre public le 2 mars 2018, puis libérés le 16 mars 2018 suite à une forte mobilisation des organisations de la société civile.

ticulièrement votre attention sur la situation des prisonniers politiques, les menaces contre la liberté d'expression, la guerre du Pool ainsi que sur la banalisation de la torture en République du Congo. Les deux processus électoraux (référendum 2015 et élection présidentielle 2016) ont marqué un tournant décisif sur la situation des droits humains dans la mesure où leur contestation a eu pour conséquence, une recrudescence de graves violations des droits humains (arrestations et détentions arbitraires, recours à la torture, disparitions forcées, assassinats, viols, répression contre les libertés...), la guerre dans le Département du Pool et l'emprisonnement d'une vague d'opposants politiques, dont deux candidats à l'élection présidentielle : le Général Jean Marie Michel Mokoko et le Député André Okombi Salissa poursuivis officiellement pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et détention illégale d'armes de guerre. Les autorités congolaises ne se sont pas seulement limitées à leurs arrestations arbitraires mais elles sont allées jusqu'à torturer certains d'entre eux et infliger des traitements, inhumains et dégradants. Ces personnes sont en prison depuis presque deux ans sans jugement. Leur détention est contraire au Code de procédure pénal congolais,

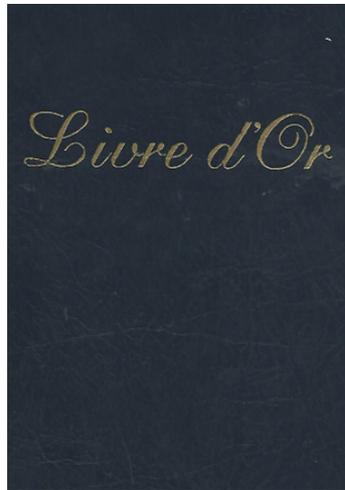
# Des adieux de Saskia de Lang, Ambassadeur de l'Union européenne à l'OCDH

Arrivé au terme de son mandat de travail en République du Congo, l'ambassadrice de l'Union Européenne est allée faire ses adieux à l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH), le 19 juillet 2018 dernier.

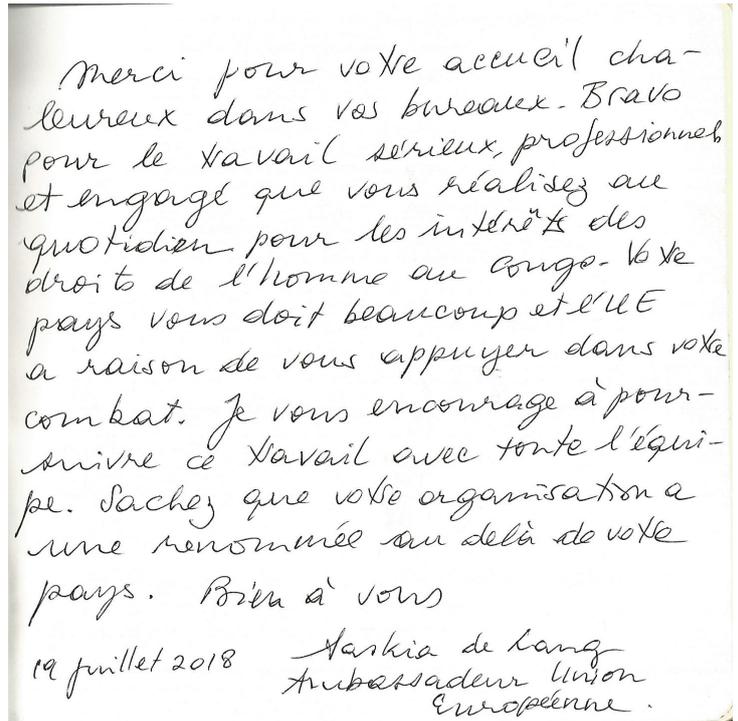
«Je quitte le Congo mais le Congo ne me quitte pas grâce à l'OCDH », tels ont été les propos de Saskia De Lang, ambassadrice de l'union européenne (UE) au Congo le 19 juillet dernier lors de sa visite au siège de l'OCDH. Le mandat de madame Saskia De Lang est arrivé à terme après avoir passé près de 4 ans à la tête de la délégation de l'Union Européenne en République du Congo. Dans ce cadre, la diplomate européenne est allée faire ses adieux à l'équipe de l'OCDH. Pour Saskia De Lang, l'OCDH est un partenaire sûr pour lutter et promouvoir les droits de l'homme au niveau du Congo et que cette renommée se fait sentir au-delà du territoire congolais. La diplomate européenne salue et reconnaît le travail abattu par l'OCDH Dans la même série des

adieux, Tom Ashwanden, Chef de la Section Gouvernance Economique et Secteurs Sociaux de la Délégation de l'Union Européenne en République du Congo, pour sa part, est venu aussi faire ses adieux à l'OCDH avant de quitter le Congo pour la Belgique. Arrivé au terme de son mandat après 3 ans de service au Congo, il pense plutôt que « travailler avec l'OCDH, c'est ce qui donne un sens au travail, c'est le point d'honneur et j'en profite de vous dire combien votre travail est important », a-t-il fait savoir à l'équipe de l'OCDH le 26 juillet dernier.

**Marien Nzikou-Massala**



Saskia de Lang, Ambassadeur de l'UE



Suite de la page 7

## Mauritanie: OCDH participe à la 62ème ...

Les rassemblements pacifiques sont systématiquement réprimés et dans certains cas, les forces de sécurité recourent à l'emploi disproportionné de la force.

**Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les commissaires** D'avril 2016 à décembre 2017, le département du Pool a été secoué par des violents combats. Cette guerre oppose les forces armées congolaise (armée gouvernementale) et les miliciens ninjas du Pasteur Ntumi. Cette guerre a occasionné la commission des crimes de guerre et de crimes contre l'humanité (plus de 100 cas de viol, plus de 130.000 déplacés, des pertes en vies humaines (pas moyen d'évaluer), des dizaines de villages détruits, des milliers d'habitations incendiées, des champs dévastés, des arbres fruitiers coupés à volonté, des infrastructures détruites, y compris routières, plusieurs cas

de torture, d'exécutions sommaires, de détentions arbitraires, et de disparitions forcées...). Le 23 décembre 2017, un Accord très controversé de cessez-le-feu et de cessation des hostilités a été signé entre le Gouvernement congolais et le Pasteur Ntumi. Cet Accord dit « de sortie de crise du Pool » consacre une impunité totale des crimes de masse commis dans le département du Pool par les deux protagonistes. La situation humanitaire et le sort des victimes demeurent préoccupants. Les demandes répétées de mise en place d'une commission d'enquête indépendante et impartiale formulées par des organisations de la société civile sont restées sans suite. Il est essentiel que la Commission s'implique davantage dans cette crise.

**Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les commissaires**

Malgré la ratification de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et de la Convention des Nations Unies contre la torture, celle-ci continue pourtant à être pratiquée de manière récurrente et en toute impunité en République du Congo. Les cas sont légion. Nous citerons ici à titre d'exemple, M. Christian Kolela, 27 ans, soupçonné de vol a été interpellé au niveau du poste de police contre-rail, le 8 novembre 2017. Il a été sauvagement torturé. Aucune enquête n'a jusqu'ici été ouverte. Les victimes de la torture en République du Congo obtiennent difficilement justice car les enquêtes ne sont que rarement engagées. Les conditions de détention deviennent de plus en plus difficiles et assimilables à de la torture. La surpopulation carcérale, la vétusté des locaux et l'absence d'un système de santé fiable, la sous-alimentation, etc. sont au tant des facteurs qui favorisent les

atteintes aux droits humains dans les prisons congolaises. Au regard de tous ces points de préoccupations soulevés, l'OCDH demande donc à la Commission d'exercer une pression à l'endroit du Gouvernement congolais afin d'obtenir :

- La libération du journaliste Gys Fortuné Dombe Mbemba et de tous les prisonniers politiques et/ou d'opinion ;
- La mise en place d'une commission d'enquête indépendante et impartiale pour faire la lumière sur les violations des droits humains commises dans le Département du Pool ;
- L'achèvement du processus de réformes des Codes pénal et de procédure pénale qui doit aboutir à l'incrimination du crime de torture ;

Nous exhortons la Commission à effectuer une mission d'évaluation de la situation des droits humains en République du Congo.

# Mossendjo: Des détenus de la Maison d'arrêt survivent grâce à leur ingéniosité

Manque de subvention et d'approvisionnement en eau, condition de détention précaire...à Mossendjo dans le département du Niari, la trentaine des détenus et condamnés de la maison d'arrêt survivent grâce à un champ où est planté diverses légumes.

Sur une superficie d'un demi-hectare, sont plantés manioc, arachides, maïs, tarots, des ciboules et bien d'autres légumes...par des détenus et condamnés de la maison d'arrêt de Mossendjo. Ce champ, une réponse des détenus au manque de subvention des pouvoirs publics à leur centre de détention, «l'Etat a des difficultés, les maigres subventions n'arrivent pas à couvrir les besoins des détenus. Pour s'en passer de ses difficultés, nous avons jugé bon d'aider les détenus à réaliser ce champ», explique avec peine, Yasinth Mouyabi, brigadier-chef et surveillant général de la maison d'arrêt de Mossendjo. Selon Yasinth Mouyabi, «l'idée de faire un champ est venu du fait qu'au départ on achetait presque tout, pour éviter toutes ses dépenses étant donné que les moyen financier font défaut, nous nous sommes dit, nous avons de l'espace et la main d'œuvre pourquoi ne pas exploiter ce terrain ? Surtout que nous avons un chef de service de production à la maison d'arrêt. Nous nous sommes lancés», fait-il savoir. Ce que confirme Odédé Franck, l'un des détenus surpris par l'équipe de l'OCDH dans le champ en pleine récolte d'arachides, «aujourd'hui, grâce à ce champ on arrive à faire face à nos besoins nutritionnels dans ce lieux de détention. On y trouve un peu du tout»,



Une équipe de l'Ocdh et le DD des droits humains Niari dans la plantation des détenus

avant de poursuivre, «je suis condamné pour un cas de viol, et cela fait une année depuis que je purge ma peine ici. En séjournant dans ce centre pénitencier, j'ai appris pas mal des choses qui me permettront à ce que je ne commette plus les mêmes erreurs. Par exemple, ce champ pour moi est un bon départ pour ma conversion en agriculteur après avoir purgé ma peine», signale Franck. Pour Franck, l'exemple de Mossendjo pourrait être transposé dans d'autres centres pénitenciers qui dispose de l'espace, «les autres détenus à travers les maisons d'arrêt de la République, devront mettre en valeur leur intelligence, les subventions de l'Etat viennent à compte goût, s'ils ont un peu de l'espace qu'ils se lancent

dans le maraichage ou carrément l'agriculture afin de faire face à leur besoin nutritionnel dans les lieux de détention. Ce champ est nôtre, même ceux qui viendront après nous vont l'exploiter», conseille-t-il. L'agriculture qui est devenue une priorité congolaise pour la diversification de l'économie après la chute du prix du baril de pétrole, «développée au niveau des maisons d'arrêt de la République serait répondre à l'invite du chef de l'Etat lors de son message à la nation en décembre dernier. Nous n'avons fait qu'emboîter le pas au mot d'ordre du chef de l'Etat», tente de justifier le brigadier-chef Mouyabi.

Marien Nzikou-Massala

## Cuvette-Ouest: Conflit Homme-éléphant, des populations de Mbomo meurent de faim !

A Mbomo, dans le département de la Cuvette-Ouest à environ 900km au Nord-ouest de Brazzaville, des éléphants dévastent et détruisent les plantations des populations crevant celles-ci de famine dans l'indifférence totale des autorités sous-préfectorales.

«On nous demande d'opter pour une politique de conservation, de ne pas tuer ces bêtes, et en retour, ces bêtes nous font la misère...Finalement, qu'on quitte le village ?», s'est plaint impuissamment Georges auprès des responsables sous-préfectorales et aux membres de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) lors de leur passage dans la localité de Mbomo. Dans cette sous-préfecture du département de la Cuvette-Ouest, précisément dans les villages de Mbandza, Mbomo-Centre et Ebana, des populations assistent impuissamment aux ravages et dévastation de leurs champs par les éléphants du parc national d'Odzala-Kokoua, un parc géré par African Park, une ONG internationale de conservation. Des éléphants de ce parc en surpopulation aujourd'hui dévastent des dizaines des plantations, malgré l'évaluation des dégâts faits par le secteur agricole, il y a de cela plus de 5 mois dans le village de Mbandza, aucune réparation

n'a été faite au grand désarroi de la population. Etant une aire naturelle protégée de 13.546 km<sup>2</sup>, le parc national d'Odzala-Kokoua est à cheval sur les départements de la Cuvette-Ouest et de la Sangha. Créé par décret présidentiel n° 2001-221 du 10 mai 2001, ce parc constitue avec la réserve de faune du Dja (Cameroun) et le parc national de Minkébé (Gabon), la zone TRIDOM (TRInationale du Dja, Odzala et Minkébé) du Fonds mondial pour la nature (WWF), qui est important pour la protection des forêts denses africaines du bassin du Congo. Selon les habitants de ces villages, ces éléphants « sont hyper importants ou super protégé qu'un être humain », bien que cette protection soit garantie dans la loi n° 48/83 du 21 avril 1983 garantissant la protection des éléphants de savane et de forêt. Selon cette même loi en son article 113, toute personne qui aurait abattu un animal intégralement protégé court les risques Sans préjudice des confiscations, restitutions, retraits de permis et licence de chasse ou dommages-intérêts, sera puni d'une amende de 100.000 FCFA à 5.000.000 FCFA et d'un emprisonnement de 2 ans à 5 ans ou l'une de ces peines seulement. Désespéré, pour essayer tant soit peu de protéger leurs champs, les paysans sont obligés de monter la garde dans la forêt contre des élé-

phants. «Un homme sans champs, représente quoi ? Donc, nous allons vivre en forêt et ces bêtes vont nous remplacer au village ? Qu'est-ce que nos enfants vont manger à l'allure où vont les choses ?», se lamente Auguste\*, un autochtone du village Mbandza. Selon Auguste, «nous ne pouvons pas faire la pêche dans le parc, parce que, dépourvus de moyens financier. L'entrée au parc est assujéti à une somme de 2500FCfa par personne, même quand la chasse est ouverte, l'accès dans la forêt nous est difficile, avec les éco gardes qui nous ravissent le gibier», a-t-il fait savoir. Selon l'équipe de l'OCDH, une conservation sans mesure d'accompagnement, s'avère une mauvaise politique. Avant de suggérer que les pouvoirs publics par le biais du ministère de l'économie forestière et tourisme d'«indemniser ce qui a été évalué et trouver une solution palliative». Pour cette population, «si les mesures palliatives ne sont pas prises, nous assisterons à un désastre des populations de ces villages qui se sentent "déplumer" par des éléphants», signale-t-elle. A Mbomo centre, ses éléphants sont souvent aperçus vers le collège, cette situation inquiète même l'autorité locale, qui ne sait plus quoi faire de ce phénomène.

Dimitri Arnaud SOBEKELA

# M. Nzoulou Valentin écope 2 ans d'emprisonnement ferme!

**M. Nzoulou Valentin écope 2 ans d'emprisonnement ferme! La session criminelle du 14 Mai 2018 de la Cour d'Appel de Dolisie siégeant à Sibiti vient de donner son verdict sur l'affaire feu Ndzondo Michel, un autochtone, contre le bantou Ndzoulou Valentin, en condamnant ce dernier.**

«Deux ans d'emprisonnement ferme et deux millions (2.000.000) de francs Cfa à payer aux ayants droit de feu Ndzondo Michel à titre de dommages-intérêt», tel est l'arrêt criminel rendu le lundi 14 Mai 2018 dernier par la Cour Criminelle de Dolisie siégeant à Sibiti sous l'assistance de Maître Jean Didier Lepouckou, greffier en chef ayant tenu la plume à l'audience. Ndzoulou Valentin, la cinquantaine bien sonnée, un bantou du village Moussiba (bloc Louadi) à environ 18 km de Sibiti et père de 4 enfants, est accusé d'avoir assigné des coups occasionnant des blessures volontaires ayant entraîné « la mort sans intention de la donner » à Ndzondo Michel, autochtone vivant dans la même localité que Ndzoulou Valentin. L'affaire remonte de mars 2018, «Ndzoulou Valentin aurait entendu des gémissements provenant de sa maison, en cherchant à savoir ce qui se passait, il trouve Ndzondo Michel avec sa fille. Epris de colère (...) monsieur Nzoulou et les membres de sa famille décidèrent de passer à

tabac le jeune Ndzondo Michel, ce dernier va rendre l'âme le lendemain matin après avoir vomit du sang suite au traitement que lui avait infligé certains membres de la famille Nzoulou» a fait savoir un témoin. Alerté par une source locale, l'OCDH a diligenté une mission d'enquête pour vérifier toutes les informations reçues. Au regard de la véracité des faits et sachant que la Cour d'Appel de Dolisie devrait siéger à Sibiti, OCDH a apporté une assistance judiciaire à la famille du feu Ndzondo. Le Cabinet de Maître Germain Nzoulou, avocat à la Cour a été commis à cet effet. Cette action entre dans le cadre du projet «Promotion des droits des populations autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone au Congo et l'institutionnalisation de la représentativité autochtone », projet financé par l'Union européenne et piloté par l'OCDH et Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH). L'axe 2 de ce projet porte une attention particulière sur le monitoring de la situation des droits des autochtones

et à l'assistance aux victimes. Deux cas emblématiques doivent être postés au niveau des tribunaux. «L'apport de l'OCDH a été capital pour l'aboutissement de ce verdict. il a payé les honoraires d'un avocat en vue de défendre les intérêts de la famille du défunt», a fait savoir un parent du défunt, avant d'ajouter, «c'est une grande première dans la contrée, souvent quand il y a une situation opposant un bantou à un autochtone, nous partons déjà perdant, or là, au moins il y avait des gens qui suivaient de près ce dossier jusqu'à son aboutissement. Certes nous avons perdu un membre de la famille, mais nous sortons de ce procès reconforté», lache-t-il. Toute la littérature sur la protection des droits des populations autochtones en notre possession nous renseigne que ce verdict est une première dans l'histoire du pays. Bien que la sentence soit trop clément, ce verdict en appelle d'autres. Les autorités compétentes doivent faciliter l'exécution de cet arrêt en permettant aux ayants droits du défunt d'entrer en possession des mesures de réparations prononcées à titre de préjudice subi.

**Marien Nzikou-Massala**

## Brazzaville : OCDH met en place un groupe de travail pour reviser les drafts des textes d'application de la loi n°05

**Promulgué depuis 2011, la loi n°5-2011 portant promotion et protection des peuples autochtones peine à être appliquée faute de textes d'application. Pour faciliter la publication desdits textes, au cours d'une réunion à son siège, ce 7 mars, l'OCDH vient de mettre en place un groupe de travail sur l'analyse des brouillons de ces textes.**

Réunissant une dizaine de représentants des organisations de la société civile, quelques membres du bureau du RENAPAC, le groupe de travail sur l'analyse des brouillons des textes d'application de la Loi n° 5-2011 du 25 février 2011, portant promotion et protection des droits des populations autochtones, a été mis en place ce 7 mars 2018, au cours d'une réunion au siège de l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH). Ce groupe de travail aura pour mission d'analyser et améliorer les brouillons de huit textes d'application existants, soumettre aux autorités (primature) les textes d'application améliorés en vue de leur adoption rapide après un processus de validation plus large. Une contribution qui répond à «l'harmonisation des textes d'application qui protègent les peuples autochtones », l'un des trois axes du projet «Promouvoir des droits des peuples autochtones à travers le renforcement du mouvement autochtone au Congo et l'institutionnalisation de la représentativité autochtones», projet mis en œuvre par OCDH en partenariat avec Agri Ensemble pour les Droits de l'Homme (AEDH), sur financement de l'Union européenne (UE).

Ainsi, le groupe de travail se propose d'« accélérer l'adoption desdits textes en remettant aux autorités compétentes leurs écrits pour faciliter le processus ». Il se réunira une fois par semaine. Pour Loamba Moke, Président de l'ADHUC et membre de la Commission afri-



une photo de famille du groupe de travail

caine des droits de l'homme, «le Congo est un pays très avancé sur les droits des peuples autochtones, mais nous sommes toujours absents au moment des sessions internationales. Nous avons tout l'intérêt de commencer le travail, car sur

le plan régional, nous sommes attendus. Cela fait maintenant dix ans que nous n'allions plus à la Commission Africaine des droits des peuples autochtones. Les autres attendent le Congo qui devrait présenter son rapport en avril prochain», fait-il savoir. Avant d'ajouter, « si au niveau du ministère les choses trainent, nous société civile devons faire nos propositions et les soumettre au gouvernement. Les nouveaux dirigeants au niveau du ministère de la justice sont ouverts en ce qui concerne les questions des peuples autochtones».

De son côté Monica Ngalula, pense que « l'équipe de travail devrait se mettre à l'œuvre, car depuis l'atelier de validation de ces textes organisé par les autorités avec la participation des organisations de la société civile, en 2012, aucun texte n'est entré en vigueur d'où la nécessité de réunir tous les sachant de la question autochtones autours de ces textes », a-t-elle fait savoir. Signalant que cette première séance de travail a été modérée par Monica Ngalula et Nina kiyindou, deux membres de l'OCDH.

**Marien Nzikou-Massala**

# Brazzaville : Des ONG de défense de peuples autochtones formées sur le plaidoyer et le lobbying

Déficit communicationnel, manque de stratégie les organisations de la société civile peinent à susciter l'intérêt des pouvoirs publics et leur prise de décision face à une situation que rencontrent les communautés. Pour remédier à ce déficit, ces organisations affutent leur technique de plaidoyer, grâce à une formation organisée par l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH).

Ils étaient une douzaine des participants représentant les organisations de la défense des peuples autochtones qui ont pris part à l'atelier de formation et d'accompagnement en stratégie et action de plaidoyer à l'endroit des organisations de la société civile, organisé par l'OCDH en partenariat avec AEDH dans le cadre du projet « », financé par l'Union européenne. Durant six jours, les participants ont été renseignés sur les « Stratégie d'influence sur des politiques publiques », « le cycle de développement d'une politique publique et son influence »; « Planification stratégique du plai-

différentes techniques de sensibilisation en lien avec le plaidoyer. Animé en français et en langue Lingala, des participants autochtones s'en réjouissent de la qualité de la formation.

lobbying. Nous remercions le formateur ainsi que l'OCDH et Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH) », a fait savoir Joséphine ABENGA, membre



Photo de famille des participants

«souvent je participe à des séminaires, mais pas comme celui que nous venons de suivre aujourd'hui. Le forma-

teur de l'Association de lutte contre le sida et le paludisme (ALS-PCO), basée à Mbomo, dans le département de la Cuvette-Ouest. Pour Etienne TANG-TANG, président de ALS-PCO, «par cette formation en plaidoyer, qui est une première pour nous, nous venons de déblayer le chemin, il reste à voir comment nous allons mettre en application les outils qu'on vient de mettre à notre disposition au sein de nos structures».

De son côté, Dieuveil ATA OSSALE, membre du Forum pour la Gouvernance des Droits de l'Homme (FGDH), «sincèrement cette formation était très bénéfique pour nous surtout sur le plaidoyer, c'est une action que nous faisons presque tous les jours sans le savoir. Et il y a certaines choses qu'on ne comprenait pas. Là nous avons appris comment suivre la procédure du plaidoyer et comment arriver à des résultats. Je peux dire qu'à travers cette formation, j'ai bénéficié au-delà du plaidoyer car il y a des aspects tels que sur l'évaluation que je ne maîtrisais pas», reconnaît-il. Tout en remerciant les participants de leur assiduité à la formation, Ebenezer Kwadjo Agordome, expert de Gaïa Développement et formateur espère que « cette formation ne sera pas vaine, elle permettra à tous les participants de devenir expert en matière de plaidoyer et de lobbying. On vous attend sur le terrain pour réaliser des choses et faire avancer la question des populations autochtones au Congo», a-t-il encouragé.

Marien Nzikou-Massala



Travaux en groupe, membres FGDH

doyer »; «Opérationnalisation de la stratégie de plaidoyer »; « les moyens et outils du plaidoyer ». ces notions qui ne sont autres que des outils devant permettre aux participants de comprendre et de maîtriser les méthodes d'influencer des politiques publiques, de comprendre et maîtriser les

teur a fait des efforts de ramener la formation selon le niveau de tous les participants (lettrés comme non lettrés), car il a fait usage d'interprétariat en langue afin que les autochtones comprennent mieux les notions dispensées. On ne connaissait pas ce que voulait dire plaidoyer de même pour le mot



Travaux en groupe, membres de ALS-PCO

# Mossendjo: Policiers et gendarmes renseignés sur le respect des droits de l'homme

**A Mossendjo, dans le département du Niari, la méconnaissance des droits de l'homme, des règles et garantie procédurale ainsi que des normes internationales par les agents de la force publique constitue un facteur qui occasionne la multiplication des atteintes aux droits humains. Pour palier à ce déficit, une formation sur le respect des droits de l'homme a été organisée à leur endroit du 25 au 26 juin dernier.**

Au total, ils étaient 27 participants (policiers, gendarmes, personnel de l'administration pénitentiaire, agents de la DST, du grade de capitaine au combattant) venus de Mbinda, Mayoko, Moutamba, Makabana, Mougoundou Nord, Mougoundou Sud, Yaya et Mossendjo, qui ont pris part à cet atelier de formation sur le «Métier de policier et le respect des droits de l'homme». Formation organisée dans le cadre du projet MANDAT «Mobiliser et Animer les efforts de la société civile pour lutter contre la Détection Arbitraire et la Torture », financé par l'Union Européenne et piloté par l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) en partenariat avec Agir ensemble pour les droits de l'homme (AEDH). Animée par l'OCDH et le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mossendjo, durant deux jours, cette formation a permis aux responsables de l'application des lois d'être renseignés sur: la définition et caractéristiques des droits de l'Homme ; Les missions de la police et de la gendarmerie dans le maintien de l'ordre public ; L'arrestation et les enquêtes de police; La protection des citoyens contre la torture et les arrestations arbitraires ; Les normes nationales relatives à la torture, les arrestations et détentions arbitraires ; Les mécanismes de protection des droits de l'Homme; Coopération inter police et sur la compétence universelle et mandat de la CPI. Des notions nécessaires et suffisantes en matière de protection des droits de l'homme. Au cours de cette formation, les conférenciers ont procédé par des projections via powerpoint des modules de formation et l'étude des cas pratique en groupe pour mieux transmettre les connaissances. «Ce que nous pensons être normal pour pousser un présumé coupable pour venir aux aveux, cette formation nous révèle que se sont des pratiques qui portent atteinte aux droits humains. Nous sommes fixés et j'espère que

nos pratiques changeront au sortir d'ici », reconnaît tout dubitatif, le Marechal de logis Nzila-Ingana Macaire, de la gendarmerie de Mayoko qui a pris part à ladite formation. De son côté, le sergent Antoine Loun-

deck Kibiti Bavoueza, «la pédagogie est la bonne démarche pour permettre à nos forces publiques d'avoir des outils nécessaires pour arriver au respect des droits de l'homme et ne plus revenir sur les bavures constatées lors des interventions. Cette formation proposée par l'OCDH est la bienvenue», reconnaît-il. Pour Nina Kiyindou Yombo, en réalisant cet atelier de formation avec les agents de la force publique à Mossendjo, «l'OCDH a voulu transmettre un socle de connaissance



Photo de famille du Maire de Mossendjo avec les participants et les membres de l'Ocdh

de la police de Mossendjo, espère que «ce genre de formation est pour nous comme une boussole. Elle nous montre nos limites en matière de respect des droits de l'homme», fait-il savoir, avant de solliciter « la pérennité de l'action de l'OCDH auprès de la force publique de Mossendjo ». Pour le président du Conseil municipal et maire de la ville de Mossendjo, Eric Blaise Ngoubili-Sayi, les participants à cet atelier de formation vient de bénéficier d'une «formation supplémentaire en matière des droits humains. J'imagine que vous disposez à compter de ce jour des instruments nécessaires et suffisants en matière de protection des droits de l'homme. Je ne peux que me réjouir pour cet apport substantiel», a-t-il fait savoir lors de son speech de cloture de l'atelier. Une formation qui vient à point nommé, selon le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Mossendjo, Kar-

afin d'encourager une considération accrue pour les droits de l'homme dans notre pays. Une réponse à des nombreux abus des éléments de la force publique identifiés pendant la mission de monitoring réalisée en février dernier dans cette localité du pays». Rappelant que le Congo a ratifié la quasi-totalité des instruments internationaux en matière de protection des droits de l'homme. Il est essentiel que ces normes soient transmises aux responsables de l'application des lois à l'instar des agents de la force publique.

**Marien Nzikou-Massala**



Nina Kiyindou de l'Ocdh, Eric Blaise Ngoubili-Sayi maire de Mossendjo et le Sg de la mairie de Mossendjo

**LUMIERE**

Bulletin trimestriel d'information pour la promotion et la défense des droits de l'homme en République du Congo

Récépissé n°97/C-9 du 25 février 1997 BP: 4021 Poto-Poto  
Tél : (+242) 05 533 07 63/05 553 15 732

Directeur de la publication et de la rédaction  
Trésor NZILA KENDET

Rédaction

Nina KIYINDOU, Dimitri arnaud SOBEKÉLA, Monica NGALULA, Amandine BOUSSABOTE, Alban NTSIÉTÉ

Rewriting

Marien NZIKOU MASSALA  
Infographiste : Euloge MASSAMBA

Imprimerie :